



Accident travail a cause délabrement du sol

Par **knessy_old**, le **10/08/2007** à **16:04**

Bonjour,

j'ai été victime d'un accident de travail le 04/12/2006 je voudrais savoir si il est trop tard pour entreprendre une procédure contre mon ex-employeur. Je me suis fracturé la main droite après avoir trébucher sur le sol du local ou j'étais affecté. Le sol en béton présentait des déformations importantes (plusieurs trous) et j'ai trébucher, j'ai voulu me rattraper sur un carton mais ma main a glisser et a cogné la table. Je m'en suis tiré avec une fracture du 5eme métacarpien de la main droite. A plusieurs reprise nous avons demandés a nos délégués syndicaux que des travaux soient effectués dans ce local car il était dans un état vraiment délabré (Photo a l'appui). Pendant plusieurs années nous avons travaillés dans ce local et aucun travaux n'ont été effectués. Suite a mon accident de travail dans ce local des travaux ont été entrepris quelques semaines plus tard. Voilà ils ont attendu qu'un accident arrive pour entreprendre quelque chose. Je voudrais savoir si c'est normal qu'un employeur attende qu'il arrive un accident alors qu'il est conscient que ses employés ne travaillent pas dans de bonnes conditions. Je voudrais savoir si il y a prescription quand a la date de mon accident et savoir si je peux attaquer avec les faits présentés.

Cordialement